

Paul GIACOBBI
Député
Président du Conseil général de la Haute-Corse

Président du groupe d'études sur les îles d'Amérique du Nord

Paris, le 10 mars 2009

Monsieur le Premier ministre,

Lors de votre rencontre avec les élus de l'outre-mer, en février, vous avez marqué la volonté du gouvernement de favoriser la compétitivité économique de ces territoires et de leur donner les moyens de mieux porter leur avenir.

Les membres du groupe d'études sur les îles d'Amérique du Nord que je préside ne peuvent que souscrire à ce message à l'heure où s'ouvre une étape cruciale pour l'avenir des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il est temps, en effet, de trouver des vocations économiques à ces territoires afin qu'ils retrouvent une autosuffisance intelligente.

Au terme de l'étude approfondie sur l'accès de cet archipel aux ressources sous-marines qui l'environnent, conduite par mes collègues Annick Girardin et Louis Guédon, et adoptée à l'unanimité par les membres de la commission des affaires étrangères, il apparaît essentiel pour la préservation de ses droits que notre pays dépose une lettre d'intention devant la commission des limites du plateau continental qui instruit ces demandes dans le cadre des Nations Unies avant la date limite du 13 mai 2009.

Le ministère des affaires étrangères y est réticent au motif qu'une telle démarche pourrait compromettre les relations cordiales entretenues avec le Canada.

Monsieur François FILLON
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

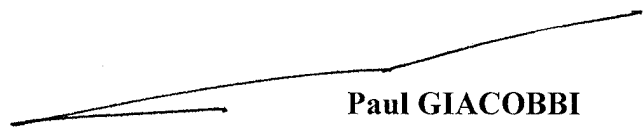
Le rapport démontre au contraire qu'il ne s'agit pas de s'opposer au Canada avec qui la France entretient des relations cordiales, mais de défendre nos droits.

En effet, une des solutions consisterait à ce que la France négocie l'extension sur la base d'un accord avec le Canada prévoyant d'utiliser l'archipel comme base logistique pour l'exploitation de ses plate-formes pétrolières. Le but est de développer le secteur des services et d'avitaillement et donc des emplois pour les habitants de Saint-Pierre.

L'exploitation des ressources maritimes est déterminante pour Saint-Pierre-et-Miquelon et tout doit être fait dans le cadre du droit international et de la coopération politique avec les Etats voisins pour faire valoir nos droits sauf, en y renonçant, à condamner inexorablement cet archipel français de l'Atlantique nord à ne plus dépendre que de la solidarité nationale.

Eu égard à la hauteur des enjeux et à l'urgence du calendrier, je tenais à vous faire part des préoccupations de notre groupe d'études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



Paul GIACOBBI